

Challenge Esprit Equipe 2011

Challenge Esprit Equipe 2011

PREAMBULE

L'association « Les 12-14 Niort » est à l'initiative de l'organisation d'un Challenge en 2011 sur les courses Hors Stade des Deux-Sèvres.

Ce challenge a pour but de promouvoir « l'esprit d'équipe » dans les pelotons des courses hors stades de notre département.

Le comité d'organisation du Challenge sera composé de tous les directeurs des courses intégrant le Challenge.

Courses supports du Challenge en 2011, par date des courses :

- Les Foulées de l'IUT, 13 février 2011
- La Forsitaine, le 14 mai 2011
- Le Raidillon du Val d'Autize, le 29 mai 2011
- La 12-14, le 12 juin 2011
- La Morinière, le 14 juillet 2011
- Les 10 bornes de St Maxire, le 3 septembre 2011
- Les Foulées de Granzay-Gript, le 10 septembre 2011
- L'Ekiden 79, le 30 octobre 2011
- Les 12km de la Trisomie 21, le 20 novembre 2011

REGLEMENT DU CHALLENGE

✓ Principe

Le CEE vise à inciter les coureurs à être assidus et nombreux lors des courses supports en récompensant en fin d'année les équipes les mieux représentées.

Lors des courses inscrites au CEE, chaque coureur peut indiquer qu'il participera au CEE. Pour 2011, le seul fait d'avoir renseigné le nom d'équipe sur le bulletin d'inscription est suffisant.

Cette inscription au CEE est sans incidence sur son classement personnel ou par équipe pour la course considérée.

On entend par « équipe » tout club, association, mais encore tout groupe d'amis, de collègues ou autre, dotés ou non d'une personnalité juridique.

Chaque coureur inscrit comptera un point pour l'équipe qu'il représente.

✓ Classement

Chaque course support comptabilisera en fin d'épreuve le nombre des coureurs engagés par équipe. Les résultats seront transmis dans les plus brefs délais à l'association les 12-14 Niort qui diffusera par le biais de son site internet (www.les12-14niort.com) un classement intermédiaire établi après chaque épreuve.

Après la dernière épreuve sera établi le classement définitif du CEE.

A l'issue du classement définitif, les 10 équipes les plus représentées en nombre seront récompensées par les organisateurs du CEE.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes au classement définitif, la récompense ira à l'équipe qui aura été présente le plus sur chacune des courses du challenge. (Ex : l'équipe qui aura participé à 8 des 9 courses sera positionnée devant celle qui aura été présente sur 7 courses en cas d'égalité).

✓ **Coefficient correcteur / Bonification**

Au terme des 9 courses, il sera attribué une bonification de 20 points aux équipes qui auront participé à l'ensemble des courses du challenge afin de promouvoir les équipes les plus fidèles au challenge.

✓ **Récompenses**

Les 10 premiers (Club, association ou équipe) du « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE » se verront remettre un lot « gastronomique » récompensant leur présence tout au long de l'année sur les courses inscrites au « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE ».

La remise des récompenses aura lieu lors d'une soirée ou seront conviées courses organisatrices et équipes participants au challenge, ainsi que les éventuels partenaires et/ou officiel.

L'organisation de cette soirée incombera à tour de rôle à chaque course support. Pour 2011, la remise des prix sera organisée par Le Raidillon du Val d'Autize.

FONCTIONNEMENT COMPTABLE

✓ **Cotisations**

Chaque organisateur de course doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 50€ payable à l'ordre de «Les 12-14 Niort » pour valider sa participation au challenge. Cette cotisation doit être réglée au plus tard le jour de la 1^{ère} course du challenge de l'année en cours, soit pour cette année à la date butoir du 13 février 2011.

✓ **Gestion de la trésorerie**

Les cotisations serviront à financer le fonctionnement du CEE, à assurer sa communication, à acheter les récompenses et les dépenses afférentes à la remise des prix qui se déroulera au terme du challenge. Le budget sera géré par le trésorier de l'association des 12-14 Niort qui :

- présentera en début d'année un budget prévisionnel
- rendra compte de la situation financière au moment de la clôture annuelle des comptes courant décembre 2011.

L'accord du comité d'organisation devra être sollicité par le trésorier des 12-14 Niort avant d'engager des dépenses excédant la trésorerie disponible.

Le comité d'organisation du challenge s'engage à communiquer aux clubs ou associations organisateurs de course participant au challenge, un bilan financier précis et complet de cette activité (encaissements des cotisations, achats des lots, frais de réception...). Les excédents seront reportés à l'exercice suivant. Le déficit éventuel serait partagé à part égale aux clubs ou associations ayant participé sur la dite année.

En cas de cessation du CEE, la trésorerie sera répartie à part égale entre les courses participant au CEE pour l'année en cours. Les équipes ayant quitté le C.O du CEE ne pourront prétendre à aucune restitution.

COMMUNICATION

1 banderole « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE » avec les partenaires sera créée afin d'être mise en évidence dans les communes accueillants une course inscrite au « CHALLENGE ESPRIT EQUIPE ».

Les courses supports du CEE pourront parallèlement communiquer sur tout support de leur choix (flyers, affiche, site internet...) sur leur participation au CEE.

LITIGES

Les éventuels litiges seront tranchés par le C.O du CEE sur demande d'un ou plusieurs organisateurs.

Le présent règlement a été adopté à la majorité en réunion du 09 février 2011.

A Niort, le 09 février 2011

Pour l'association Les 12-14 Niort,

Hervé JAGUENEAU

